

conséquents avec eux-mêmes. Si un cas de vérole se déclare, ils peuvent mettre des villes entières en quarantaine. Même chose pour la fièvre scarlatine et pour la fièvre typhoïde, et cependant ces maladies sont respectivement beaucoup moins dangereuses que l'alcool, puisque celui-ci fait 830 victimes pendant que la vérole en fait une, la fièvre scarlatine 62, et la fièvre typhoïde 127. Après ces constatations il est clair que Bureaux d'hygiène, gouvernements municipaux, gouvernements d'Etats et gouvernement fédéral font une guerre acharnée à l'alcool, puisque les lois se montrent si sévères pour la vérole, qui est 830 fois moins dangereuse. Mais non, il n'en est rien. Au contraire, l'alcool se débite partout, en plein jour, jusque sur les rues principales et les quartiers les plus aristocratiques de nos villes. Les

pouvoirs publics veulent bien avoir la bonté d'empêcher la vérole de tuer une personne, mais ils permettent volontiers à l'alcool, avec force courbettes, d'en assassiner 830. D'où vient cette anomalie ? L'expliquera qui pourra.

C'est à croire que si la tuberculose, la typhoïde, la diphtérie, la fièvre scarlatine et la vérole payaient rançon, elles auraient, elles aussi, à l'égal de l'alcool, toute liberté de tuer autant de personnes qu'elles pourraient.

Voilà la logique humaine : cette chose fait mon affaire, que m'importe si elle tue mon voisin ! . .

Ne se trouvera-t-il donc jamais une majorité de législateurs pour mettre ordre à cette anarchie ? Sera-t-il donc toujours permis de spéculer effrontément sur la vie même de l'homme ?

Imp. L'Action Sociale Ltée
103, rue Ste-Anne, 103
QUÉBEC.

1914